

# Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Mercredi 20 février 2019

## Compte-rendu

La séance est ouverte à 16h44 sous la présidence de Monsieur Laurent Noé, Président de séance avant l'élection du nouveau Président du Conseil.

### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Madame Brigitte Louichon, Monsieur Philippe Münch

**Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Monsieur Manuel Bächtold, Madame Sylvie Thuret

**Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Madame Isabelle Aliaga représentée par Monsieur Hervé Fumel, Monsieur François Hugues

**Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Hervé Fumel, Madame Elisabeth Trani

**Collège E : Représentants des autres personnels**

Monsieur Fernand Altimira, Madame Eliette Blatche

**Collège F : Usagers**

Monsieur Marc-Emmanuel Vinet, Madame Charlene Presti représentée par Monsieur Hervé Fumel, M. Giuseppe Cavaleri

**Personnalités désignées par la Région**

Monsieur Hussein Bourgi représenté par Monsieur Philippe Münch

**Personnalités désignées par le Recteur**

Madame Myriam Gaujoux, Monsieur Laurent Noé, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet représentée par Monsieur Laurent Noé, Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Xavier Sorbe

**Personnalités désignées à titre personnel**

Madame Elisabeth Bautier, Madame Anita Gonzalez-Raymond représentée par Madame Sylvie Thuret

**Personnalités désignées par les établissements**

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Madame Ghislaine Jay-Robert, Monsieur Jean-Patrick Respaut

**Personnalité désignée par la ComUE**

Madame Béatrice Pastre Belda représentée par Monsieur Laurent Noé

**Invités présents à la séance**

Monsieur Thierry Dordan représenté par Monsieur Jean-Marc Beaumont, Monsieur Eric Favard, Monsieur Jean-Michel Ganteau, Monsieur Gilles Halbout, Monsieur Alain Hoffmann, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Michel Ramos, Monsieur Jean-Paul Udave

**Secrétaire de séance**

Madame Laetitia Buob

## Compte-rendu

---

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans cette charte s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Monsieur le Président du Conseil ouvre la séance et donne la parole aux nouveaux membres désignés à titre personnel lors de la précédente réunion des membres du conseil :

- Madame Elisabeth Bautier : personnalité désignée à titre personnel, professeur émérite en sciences de l'éducation au sein de l'Université Paris 8, ancienne membre du conseil de l'ESPE de Créteil.
- Madame Anita Gonzalez-Raymond : personnalité désignée à titre personnel, professeur de l'équipe Langues Littératures Arts et Cultures des Suds de l'Université Paul Valéry Montpellier, absente à cette séance mais représentée.

### 1- Election du Président du Conseil de l'ESPE

Monsieur Laurent Noé rappelle son rôle temporaire en tant que Président du Conseil d'école de l'ESPE-LR et lance un appel à candidature parmi les représentants de Madame la Rectrice. Monsieur Xavier Sorbe présente sa candidature pour devenir Président du Conseil.

#### *Arrivée de Monsieur Alain Hoffmann*

Seul candidat, Monsieur Xavier Sorbe prend la parole et se présente en quelques mots. Inspecteur général de l'éducation nationale depuis 2005, il fut auparavant IA-IPR de mathématiques et responsable de la formation continue au sein de l'Académie de Bordeaux. Il évoque également son intérêt pour les questions de formation. Sa proposition de candidature, en accord avec Madame la Rectrice, témoigne d'une volonté d'harmonie entre l'Académie et l'ESPE-LR.

Par ailleurs, le Conseil d'école a notamment pour rôle de proposer le programme pédagogique et le programme de recherche de l'ESPE-LR. Le candidat souligne qu'il s'agit d'un élément essentiel à saisir et ajoute qu'il espère que les prochaines réunions du Conseil permettront d'approfondir ces questions.

Monsieur Xavier Sorbe insiste sur l'importance d'alimenter la réflexion des différents acteurs et des enseignants en particulier. Il conclut en remerciant les élus qui lui feront confiance et souhaite que le Conseil d'école soit un vrai lieu de débat afin que chacun puisse exprimer son point de vue.

Monsieur Laurent Noé remercie Monsieur Xavier Sorbe et explique les modalités du scrutin. Le vote est réalisé à bulletin secret. Les membres élus du Conseil ont le choix entre les bulletins portant la mention « oui » ou « non » ainsi que des bulletins blancs pour se prononcer sur la candidature de Monsieur Xavier Sorbe au poste de Président du Conseil d'école de l'ESPE-LR.

Madame Wafa Issartel organise le scrutin et appelle les 24 membres présents ou représentés afin de procéder au vote.

Le dépouillement des votes est réalisé par Madame Wafa Issartel, Madame Laetitia Buob et Monsieur Laurent Noé : 19 bulletins « oui », 0 bulletins « non » et 5 bulletins blancs.

**Monsieur Xavier Sorbe est élu Président du Conseil d'école de l'ESPE-LR avec 19 voix et 5 votes blancs.**

Monsieur Laurent Noé cède la place au nouveau Président du Conseil d'école élu. Le nouveau Président remercie les membres présents et demande un volontaire pour être secrétaire de séance. Monsieur Philippe Münch accepte de remplir cette mission.

## 2- Validation du procès-verbal du Conseil du 27/11/18

Le Président du Conseil soumet au vote le PV du 27 novembre 2018, date de la dernière réunion du Conseil d'école de l'ancien mandat. Le Conseil d'école ayant été renouvelé, 8 membres ont décidé de ne pas prendre part au vote.

**Le procès-verbal est validé par 15 voix pour, 1 abstention.**

## 3- Validation de l'équipe d'administration provisoire

En raison d'une nouvelle loi proposée par le gouvernement, le mandat des directeurs des ESPE expirant en ce début d'année 2019 n'est pas renouvelé. Si la loi en discussion au parlement est adoptée, la candidature au poste de Directeur sera, à l'avenir, proposée aux deux Ministres suite à une audition avec un comité co-présidé par le Recteur de l'Académie et le chef de l'établissement porteur de l'ESPE. L'ESPE changera également de nom et deviendra INSPE, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education. .

Le mandat de Monsieur Christophe Iung, ancien directeur de l'ESPE dont le mandat a pris fin le 05 février 2019 a été nommé par le ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et par la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation administrateur de l'ESPE jusqu'à nomination d'un directeur. L'ESPE sera par conséquent géré par une administration provisoire jusqu'à nomination du prochain directeur de l'INSPE.

Dans ce cadre, Monsieur Christophe Iung propose une administration provisoire au conseil de l'ESPE en vue d'une validation par ce dernier (cf diapositive 5). Monsieur Christophe Iung présente la composition de l'équipe d'administration provisoire aux membres présents (cf diapositives 6 et 7).

**L'équipe d'administration provisoire de l'ESPE-LR est validée à l'unanimité.**

## 4- Présentation du travail d'auto-évaluation en vue du dépôt du dossier HCERES

Comme toutes les formations de l'Académie de Montpellier, l'ESPE-LR doit déposer un dossier d'auto-évaluation HCERES en vue d'un contrat d'accréditation pour ses formations. Dans ce cadre, Monsieur Christophe Iung présente le calendrier général prévu (cf diapositive 8). Le dépôt des documents relatifs à l'auto-évaluation des formations et du champ de formation sont à déposer le **21 septembre 2019** au HCERES.

Après ce travail d'auto-évaluation, l'ESPE-LR soumettra une proposition d'accréditation de ses formations à la DGESIP pour la période 2020-2025.

Monsieur Christophe Iung rappelle que la période d'auto-évaluation est une période importante pour faire un point sur les formations, échanger entre acteurs et analyser les points forts et les points faibles en vue de proposer des améliorations et d'envisager des évolutions.

Les masters MEEF sont plus contraints que les autres formations (cf diapositive 9) et le cadrage va évoluer dans les prochaines semaines. Monsieur Christophe Iung présente les différents dossiers à réaliser pour le

HCERES ainsi que les critères d'évaluation et les données qualitatives et quantitatives requises (cf diapositives 10 à 15).

*Départ de Messieurs Jean-Paul Udave et Michel Ramos.*

Concernant la proportion des intervenants non universitaires, l'ESPE-LR n'est pas très éloigné du taux de 30% souhaité par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Aux données attendues par le HCERES, Monsieur Christophe Iung propose d'ajouter d'autres indicateurs tels que le suivi des UE de pré-professionnalisation afin de montrer que le champ MEEF est relié aux licences de l'Académie.

Le plan de travail présenté aux membres du Conseil d'école a été validé le 04 février 2019 par le comité de liaison de l'ESPE (cf diapositive 16). Par ailleurs, un comité de pilotage du dossier HCERES sera créé afin de réunir les universités, les responsables d'unité de formation et le Rectorat.

En plus de valider le dossier final qui sera remis aux universités le **1<sup>er</sup> juillet 2019**, les membres du Conseil d'école seront informés de l'avancée du dossier et participeront à l'auto-évaluation des formations lors des conseils.

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

En raison du large renouvellement des membres du Conseil d'école, Monsieur Christophe Iung présente la commission recherche, le COSP ainsi que le conseil de perfectionnement.

### 5.1- Information relative à la commission « recherche »

Mise en place il y a 3 ans, la commission recherche de l'ESPE-LR a pour mission de coordonner la recherche et de faire travailler les chercheurs ensemble. Monsieur Christophe Iung souligne que cette commission fonctionne très bien et réussit, en lien avec les formations MEEF, à réunir des chercheurs de l'Université de Nîmes, de l'Université de Perpignan, de l'Université de Paul-Valéry-Montpellier et de l'Université de Montpellier. Chaque équipe de recherche dans les champs de l'éducation et de la formation est représentée (cf diapositive 21).

Un appel à projet de 30 000€ lancé tous les ans afin de mettre en avant des projets qui favorisent la collaboration entre équipes et développent le travail entre laboratoires.

*Arrivée de Monsieur Marc-Emmanuel Vinet*

Lors du prochain Conseil d'école, un membre devra être désigné afin de représenter le Conseil au sein de la commission recherche.

Pour conclure, Madame Valérie Munier, administratrice provisoire adjointe à la recherche, ajoute que l'un des objectifs est également de développer des liens avec la Structure Fédérative de Recherche (SFR) portée par l'ESPE de Toulouse. Ce travail a bien été amorcé grâce à l'organisation de journées d'études communes. De plus, il y a une volonté de mener des projets recherche au niveau de la région Occitanie.

### 5.2- Information relative à la composition du COSP

En accord avec Madame la Rectrice, l'ESPE-LR a d'abord procédé au renouvellement du Conseil d'école puis mettra en place le COSP, Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique.

Monsieur Christophe Iung présente le cadrage national relatif à la composition du COSP ainsi que ses attributions (cf diapositives 22 à 24).

Lors du précédent mandat, Madame Hélène Marquié-Dubié présidente du COSP et le COSP ont réalisé un travail important sur l'évaluation des formations par les étudiants en Master 2 ainsi que sur les anciens fonctionnaires stagiaires, en lien avec le Rectorat.

En réponse à la question du Président du Conseil, Monsieur Christophe Iung explique que l'enquête a été renouvelée cette année auprès des T1. Les résultats de la précédente enquête, concernant le ressenti des nouveaux professeurs 18 mois après le Master 2, ont été présentés au COSP. Cette enquête a également été corrélée avec le travail mené par Monsieur Patrick Brandebourg sur les difficultés rencontrées par les fonctionnaires stagiaires au moment de leur titularisation.

### 5.3- Objectifs de la mise en place d'une démarche qualité et conseil de perfectionnement

Le prochain conseil de perfectionnement se déroulera en juin 2019 une fois que le dossier d'auto-évaluation sera bien avancé. En effet, le travail réalisé dans le cadre de la démarche qualité au sein de l'ESPE-LR rentre également dans la démarche d'auto-évaluation.

Lors de la prochaine séance du Conseil d'école, les membres devront valider les personnalités extérieures du conseil de perfectionnement.

### 5.4- Information relative au PIA 3 « Pôle pilote de formations des enseignants et de recherche pour l'éducation »

Après la présentation réalisée par Monsieur Christophe Iung (cf diapositives 29 à 33), Madame Valérie Munier ajoute que des groupes de travail ont été définis et sont à présent actifs. Se préoccuper du transfert de la recherche en formation vers le terrain constitue un bel enjeu pour les ESPE. Il s'agit d'un appel à projet sélectif mais nous avons un fort maillage avec un réseau déjà mis en place depuis maintenant 3 ans. De plus, la question des inégalités se pose fortement sur le territoire et les Rectorats sont engagés.

Le Conseil d'école sera tenu informé des actions envisagées une fois que ces dernières seront finalisées.

Pour Monsieur Xavier Sorbe, il s'agit d'un dossier exaltant de par son enjeu et sa dimension régionale avec, à la clé, des moyens non négligeables.

Après avoir conclu ce point, Monsieur Xavier Sorbe donne la parole à Monsieur Marc-Emmanuel Vinet pour se présenter aux membres.

### 5.5- Point sur la réforme de formation des enseignants

Le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé de modifier le nom des ESPE en INSPE afin d'identifier le caractère national de la formation des futurs enseignants. Cependant, ce changement de nom engendrera des difficultés au niveau communication explique Monsieur Christophe Iung.

A propos du nouveau cadrage des masters MEEF, le document de travail avancé par les Ministères indique que 55% des heures enseignées devront concerner les mathématiques, le français et les valeurs de la République dans les maquettes de formation du 1<sup>er</sup> degré, 15% étant consacré à la recherche, 20% à la polyvalence et 10% du temps de formation décidé au niveau de l'ESPE.

De plus, l'ESPE-LR, ainsi que les directeurs des composantes partenaires, les présidents d'universités et de la ComUE vont intervenir afin de demander que la réforme des masters MEEF ait lieu en même temps que la réforme des concours. Il faut en effet une cohérence entre la formation proposée et le concours.

Monsieur Eric Favard indique que le Ministre de l'Education Nationale a annoncé cet après-midi que le concours se déroulera en Master 2 et que le 1<sup>er</sup> concours aura lieu en 2022. Ainsi, les premiers étudiants inscrits en septembre 2020 bénéficieront du nouveau cadrage.

Plusieurs questions subsistent, notamment sur le statut des fonctionnaires stagiaires, le contenu des concours, etc. Le réseau des ESPE devrait être informé prochainement des modalités de la réforme et les informations seront transmises aux membres du Conseil d'école.

### 5.6- Calendrier prévisionnel des conseils de l'ESPE

Monsieur Christophe Iung indique les 3 dates envisagées pour les prochains conseils (27 mars, 18 avril et 3 juillet) et souligne l'importance de réunir le Conseil d'école régulièrement dans le cadre du dossier d'auto-évaluation HCERES. Si besoin, une date pourra être ajoutée au mois de mai 2019, période à laquelle le dossier sera en cours de rédaction.

Monsieur Christophe Iung rappelle que les membres du conseil peuvent également participer à ce conseil par visioconférence afin d'éviter le déplacement.

Lors du Conseil d'école du 27 mars, il sera question de faire un point sur le dossier HCERES ainsi que sur le budget de l'ESPE-LR. Un point sera effectué sur l'avancée du PIA 3 lors du conseil du 18 avril. Pour finir, le dossier HCERES sera validé lors de la séance du 3 juillet.

Pour conclure la séance, Monsieur Christophe Iung présente Madame Laetitia Buob, technicienne en gestion administrative au sein de l'ESPE-LR depuis le 1<sup>er</sup> février 2019.

Fin de la séance à 18H25

# Conseil de l'ESPE

20 février 2019

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Election du Président du conseil de l'ESPE
- 2- Validation du procès verbal du conseil du 27/11/18
- 3- Validation de l'équipe d'administration provisoire
- 4- Présentation du travail d'auto-évaluation en vue du dépôt du dossier du HCERES
- 5- Informations de l'administrateur provisoire
  - 5.1- Information relative à la commission « recherche »
  - 5.2- Information relative à la composition du COSP
  - 5.3- Information relative au conseil de perfectionnement de l'ESPE
  - 5.4- Information relative au PIA 3 « Pôle Pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »
  - 5.5- Point sur la réforme de la formation des enseignants
  - 5.6- Calendrier prévisionnel des conseils de l'ESPE



## 1- Appel à candidature parmi les membres désignées par Mme la Rectrice

Candidat :

## 2- Election du Président du conseil de l'ESPE

Résultat du vote :

## Résultat du vote :

**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



# Proposition d'une administration provisoire

## Rappel du règlement intérieur :

### Article 5.2 – Les Directeurs adjoints

Les directeurs adjoints sont désignés par le conseil d'Ecole sur proposition du directeur, conformément aux statuts (Article 4.2).

La fonction de directeur adjoint prend fin à tout moment, sur décision du directeur et au plus tard en même temps que celle de ce dernier.

Suite à la fin du mandat du directeur de l'ESPE, nomination d'un administrateur provisoire à compter du 6 février jusqu'à nomination d'un nouveau directeur (arrêté du ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 29 janvier 2019)

# Proposition d'une administration provisoire

**Administrateur Provisoire** : Christophe Iung, (PU-UM)

**Administrateurs provisoires adjoints** :

- ✓ 1<sup>er</sup> degré et Professionnalisation : Jean-Paul Udave, (PRAG-FDE/UM)
- ✓ 2<sup>nd</sup> degré et Pré-professionnalisation : Sylvie Thuret, (MCF-UFR6/ UPVM3)
- ✓ Affaires Générales : Louise Nyssen, (MCF-FDS/UM)
- ✓ Recherche : Valérie Munier, Professeur (PU- FDE/UM)

**Chargés de Mission** :

- ✓ Mise en stage et suivi des stages : Eric Favard, (PRAG-FDE/UM)
- ✓ Professionnalisation : Michel Ramos, (PREC-FDE/UM)
- ✓ Recherche : Nathalie Augé (PU-UPVM 3), Viviane Durand-Guerrier, (PU-FDS/UM)
- ✓ Laïcité et Valeurs de la République : Agnes Perrin-Doucey, (MCF-FDE/UM)
- ✓ 2<sup>nd</sup> degré du site de Perpignan : Pascal Nogues (PREC-UFR LSH-UPVD)
- ✓ Démarche de qualité : H. Marquié-Dubié (MCF-FDE/UM)
- ✓ Communication : Magali Anselme, Ingénieur d'Etude (FDE/UM)

- ✓ Sylvie Thuret remplace Trung Tran.
- ✓ Création d'un poste de chargée de mission « Démarche Qualité » en responsabilité des enquêtes réalisées auprès des étudiants, des anciens étudiants et acteurs de la formation : H. Marquié-Dubié

Vote sur la composition de l'administration provisoire :

**Présentation du travail d'auto-évaluation en vue du dépôt le 21/09/19 du dossier du HCERES concernant le champ de formation « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »**

## **Calendrier général**

- ✓ Le contrat des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Montpellier prend fin le 31/12/2020.
- ✓ En vue d'établir un nouveau contrat (2020/25) avec l'Etat, une phase d'évaluation des établissements est réalisée par le HCERES. Les documents relatifs à la formation sont à déposer le 21/09/19 au HCERES
- ✓ Après le dépôt des documents relatifs à l'auto-évaluation des formations et du champ de formation le 21/09/19, le HCERES réalise l'évaluation et publie un rapport début 2020. L'établissement déposant le dossier a un droit de réponse. Tous ces documents sont ensuite publics.
- ✓ Ensuite, un dossier d'accréditation devra être réalisé et déposé à la DGESIP début 2020. Les discussions auront lieu ensuite avec les directions générales des deux ministères en vue d'une accréditation pour la période 2020/25.
- ✓ Les nouvelles formations seront mises en place en septembre 2021.

# Présentation du travail d'auto-évaluation en vue du dépôt le 21/09/19 du dossier du HCERES concernant le champ de formation « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

## Spécificités des masters MEEF

- ✓ Le dossier sera réalisé avec les 4 universités partenaires de l'ESPE et sera déposé par la COMUE.
- ✓ Le dossier doit comprendre une explicitation de la politique de formation pour les masters MEEF de l'académie, une présentation des masters MEEF et une auto-évaluation bilan et perspective du pilotage des masters MEEF.
- ✓ Le HCERES n'évalue pas le dossier d'accréditation contrairement aux autres formations universitaires, c'est directement la DGESIP qui évalue le dossier d'accréditation en lien avec les autres directions générales.



- ✓ **Un dossier décrivant la politique de formation pour les masters MEEF de l'académie, présentation de cet ensemble de masters et auto-évaluation bilan-perspectives du pilotage des masters MEEF s'appuyant sur les trois domaines du « Référentiel HCERES d'évaluation externe d'un champ de formation »**

Documents de référence du HCERES :

[http://www.espe-lr.fr/images/MEEF02\\_Vague\\_A\\_Aide\\_redaction\\_Dossier\\_pilotage\\_MEEF.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/MEEF02_Vague_A_Aide_redaction_Dossier_pilotage_MEEF.pdf)

[http://www.espe-lr.fr/images/D05\\_Vague\\_A\\_Refrentiel\\_champ.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/D05_Vague_A_Refrentiel_champ.pdf)

## DOMAINES DE L'ÉVALUATION EXTERNE

### La finalité et le positionnement du champ de formations

Cette partie analyse la cohérence du champ en matière de formations, son articulation avec la stratégie de développement de l'établissement et du site, sa place parmi les autres champs du site, ses liens avec les autres institutions, le monde socio-économique ou culturel, la recherche et l'international.

### Le pilotage du champ de formations

Cette partie analyse le pilotage du champ à un niveau institutionnel et à un niveau opérationnel, sa stratégie propre de développement, ses outils de cohérence et de coordination du développement de ses formations.

### Les dispositifs opérationnels du champ de formations

Cette partie analyse comment le champ de formations s'appuie sur un ensemble de dispositifs opérationnels et comment il en évalue les résultats.

## ✓ Un dossier d'auto-évaluation par mention de master MEEF

Documents de référence du HCERES :

[http://www.espe-lr.fr/images/MEEF04\\_Vague\\_A\\_Aide\\_redaction\\_Dossier\\_master\\_MEEF.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/MEEF04_Vague_A_Aide_redaction_Dossier_master_MEEF.pdf)

[http://www.espe-lr.fr/images/MEEF03\\_Vague\\_A\\_Referentiel\\_formation.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/MEEF03_Vague_A_Referentiel_formation.pdf)

Le dossier se compose de quatre parties :

1. Un dossier de présentation / synthèse de l'autoévaluation de la formation (environ 15/20 pages), s'appuyant sur les quatre grands domaines d'évaluation externe utilisés (on se réfèrera ici au «Référentiel Hcéres pour l'évaluation externe d'une formation» Vague A), assortie des perspectives d'amélioration et d'évolution de la formation.
2. De tableaux récapitulatifs des données caractéristiques de la formation.
3. D'annexes complétant la présentation et fournissant des éléments de preuves.
4. De la fiche de la formation pour le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et du supplément au diplôme de la formation.

# Domaine d'évaluation du HCERES pour une mention de master MEEF

## 1 - Finalité de la formation

Cette partie décrit et analyse les objectifs scientifiques et professionnels, les débouchés et les poursuites d'études.

## 2 - Positionnement de la formation

Cette partie décrit et analyse le positionnement dans un espace local, régional, national ou international selon les cas, l'articulation entre la formation et la recherche, les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels, les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

## 3 - Organisation pédagogique de la formation

Cette partie décrit et analyse la structure de la formation, la cohérence avec le cadre national des formations, la présence de projets et stages, les compétences additionnelles apportées, l'utilisation du numérique et les autres innovations pédagogiques, l'aide à la réussite, la dimension internationale, l'utilisation de la validation d'acquis totale ou partielle.

## 4 - Pilotage de la formation

Cette partie décrit et analyse l'équipe pédagogique, les modalités de pilotage et la participation des étudiants, l'évaluation des connaissances, le suivi de l'acquisition de compétences, les effectifs, le devenir des diplômés et la qualité de l'insertion, la démarche qualité.

# Données quantitatives pour une mention de master MEEF

## 1- Un tableau des unités d'enseignement (maquettes)

## 2- Un tableau de l'équipe pédagogique

- ✓ Pertinent pour les mentions « Encadrement Educatif » et mention « Pratiques et Ingénierie de la formation »
- ✓ Pour les mentions « 1<sup>er</sup> degré » et « 2<sup>nd</sup> degré » le nombre d'intervenants est très important et difficile à analyser par un expert.

- ❑ Nous allons estimer pour ces mentions la proportion des heures d'enseignement réalisées par les enseignants-chercheurs d'une part, par les enseignants ou CPE affectés à une université d'autre part et enfin les enseignants de l'éducation nationale ou CPE ou autres intervenants extérieurs. Ces données seront présentées lors du prochain conseil. Ces données sont importantes afin de montrer à la fois l'adossement à la recherche de la formation mais aussi son caractère professionnalisant.
- ❑ Le ministre de l'éducation nationale va fixer, dans un texte réglementaire, la proportions des intervenants non universitaires à 30% .

# Données quantitatives pour une mention de master MEEF

## 3- Un tableau de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études pour la dernière période

- ✓ Un suivi de la promotion 2015/16 va être réalisé afin d'évaluer le devenir des étudiants non lauréats au concours.
- ✓ Pour la mention PIF dont les étudiants sont très majoritairement des enseignants en poste, une enquête sera réalisée afin de connaître l'apport de l'obtention de ce master dans l'évolution de leur carrière ou de leur pratique professionnelle.

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## 4- Un tableau des effectifs

# Données quantitatives pour une mention de master MEEF

**A ces données attendues par le HCERES, nous proposons de rajouter les données suivantes :**

- ✓ Résultats au concours
- ✓ Données relatives au DACS : Dispositif d'aide, de conseil et de soutien
- ✓ Suivi des UE de pré-professionnalisation ou des licences dédiées

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



# Organisation validée par le comité de liaison de l'ESPE du

**04/02/19** (réunissant Mme la Rectrice, les présidents et VPCFVU des universités, président de la COMUE et direction de l'ESPE ou leurs représentants)

- ✓ Dépôt du dossier du champ « MEEF » et des dossiers relatifs aux quatre mentions par la COMUE
- ✓ L'ESPE doit fournir le 1<sup>er</sup> juillet les différents dossiers concernant les masters MEEF en vue du passage devant les conseils centraux des universités, de la COMUE et du conseil de l'ESPE
- ✓ **Le comité de liaison de l'ESPE :**
  - Valide l'organisation et le calendrier proposé par la direction de l'ESPE en vue de l'élaboration du dossier HCERES relatif aux quatre mentions de master MEEF.
  - Est informé de l'avancée du dossier par la direction de l'ESPE
  - Valide la composition du comité de pilotage du dossier de l'HCERES
  - Valide le document avant envoi au conseil de l'ESPE et aux conseils de universités et CA de la COMUE

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités





# Organisation validée par le comité de liaison de l'ESPE du

**04/02/19** (réunissant Mme la Rectrice, les présidents et VPCFVU des universités, président de la COMUE et direction de l'ESPE ou leurs représentants)

## ✓ **Comité de pilotage du dossier HCERES**

- Administration provisoire
- VP CEVU des universités partenaires (ou leurs représentants)
- Les directeurs de composantes partenaires de l'ESPE
- Responsables de la mention 1<sup>er</sup> degré, directeurs des études 1<sup>er</sup> degré, responsable de la mention « Encadrement Educatif », responsable(s) de la mention PIF
- les responsables d'UF, un représentant du département Arts Appliqués de l'Unîmes, un responsable des enquêtes auprès des personnels et étudiants
- Représentants du rectorat : Marc Rosenzweig, Laurent Noé, Jean-Michel Diot et Marie Laurence Manificier.

## ✓ **Comité de pilotage restreint du dossier HCERES : administration provisoire de l'ESPE**

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



# Organisation validée par le comité de liaison de l'ESPE

(réunissant Mme la Rectrice, les présidents et VPCFVU des universités, président de la COMUE et direction de l'ESPE)

## ✓ Ce comité de pilotage

- Est informé de l'avancée du travail collectif
- Définit les modalités de l'auto-évaluation de la formation réalisée, élabore et valide les enquêtes lancées, organise leurs analyses.
- Identifie le responsable de la rédaction et l'équipe de rédaction des dossiers à réaliser pour chacune des mentions d'une part et du dossier transversal concernant les 4 mentions.
- Identifie les points qui pourront être traités en commun et faire de document commun (mise en stage, réalisation du mémoire, DASC...).
- Permet l'obtention de toutes les données quantitatives nécessaires

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



ARTS, LETTRES, LANGUES,  
SCIENCE HUMAINES ET  
SOCIALES  
UNIVERSITÉ  
PAUL-VALÉRY  
MONTPELLIER 3



UNIVERSITÉ  
PERPIGNAN  
VIA  
DOMITIA

- ✓ **Le conseil de l'ESPE est informé de l'avancée du dossier et participe à l'auto-évaluation des formations lors des conseils**
  
- ✓ **Validation du dossier final.**

# 5- Informations de l'administrateur provisoire

## 5.1- Information relative à la commission recherche

### Article 6 du règlement intérieur :

#### **Article 6** – Commission Recherche de l'ESPE-LR

Il est créé une commission recherche de l'ESPE-LR dont la composition est validée par le conseil d'Ecole. Cette commission est animée par le directeur adjoint chargé de la recherche qui est assisté par d'éventuels chargés de mission dans ce domaine.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- Répartition des moyens affectés à la recherche
- Appel à projet dans le domaine de la recherche
  - Elaboration et lancement des appels à projet
  - Expertise scientifique et sélection des dossiers à soutenir
- Organisation de manifestations scientifiques
- Valorisation des travaux scientifiques des étudiants

## Constitution de la commission

*L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées ci-dessous s'entendent aux genres féminin et masculin*

- le directeur de l'ESPE
- le directeur adjoint chargé de la recherche et les chargés de mission recherche
- le président du conseil d'Ecole de l'ESPE LR
- le président du COSP de l'ESPE LR
- un représentant de chaque équipe de recherche travaillant dans le champ de l'éducation et de la formation
- le représentant de l'ESPE LR au printemps des ESPE
- le directeur du département scientifique « Education » de l'UM
- un représentant de la direction de la culture scientifique et du patrimoine historique de l'UM
- le responsable scientifique du Centre D'Études, de Documentation et de Recherches en Histoire de l'Éducation (CEDRHE) de la Faculté d'Éducation de Montpellier
- Un représentant de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) de Montpellier
- Un représentant de Mme la Rectrice
- **Un membre du conseil d'Ecole qui sera désigné lors du prochain conseil de l'ESPE**

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.2- Information relative à la composition du COSP

#### **Article 6 – Le Conseil d’Orientation Scientifique et Pédagogique**

#### **Article 6-1 – La composition du Conseil d’Orientation Scientifique et Pédagogique**

Le Conseil d’Orientation Scientifique et Pédagogique comprend vingt membres, parmi lesquels :

a/ Des membres de droit :

- 2 représentants de chacune des Universités partenaires, désignés par leur Conseil d’Administration
- 2 représentants de la Communauté d’Universités et d’Etablissements, établissement de rattachement, désignés par son Conseil d’Administration

b/ Des personnalités extérieures :

- 5 personnalités désignées par le Recteur d’Académie
- 5 personnalités désignées par le Conseil de l’Ecole Supérieure du Professorat et de l’Education

*Les fonctions de membre du conseil de l'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont incompatibles entre elles.*

# 5- Informations de l'administrateur provisoire

## 5.2- Information relative à la composition du COSP

Il sera demandé à Mme la Rectrice ainsi qu'aux universités et à la COMUE de désigner les membres du COSP.

Le conseil de l'ESPE désignera ensuite 5 personnalités.

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités





## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.2- Information relative à la composition du COSP

#### ***Article 6-2 – Les attributions du Conseil d’Orientation Scientifique et Pédagogique***

Le Conseil d’Orientation Scientifique et Pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l’Ecole Supérieure du Professorat et de l’Education.

Il donne un avis sur la création de formations nouvelles ou sous de nouvelles modalités (EAD, FC).

Il effectue un suivi et des propositions liées aux enseignements de tronc commun, de langue et de TICE.

Il propose les conditions de mise en œuvre de l’évaluation des formations par les étudiants.

Il organise les liens entre la recherche et la formation.

Il propose au Conseil d’Ecole une démarche qualité.

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.3- Objectifs de la mise en place d'une démarche qualité et conseil de perfectionnement

Extrait du document « Cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE » :

[http://www.espe-lr.fr/images/Cadre\\_ESPE\\_fonctionnement-1819.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/Cadre_ESPE_fonctionnement-1819.pdf)

#### 2.1. Les objectifs de la mise en place d'une démarche qualité au sein de l'ESPE

L'ambition du projet porté par l'ESPE est, dans le cadre fixé par l'État, et avec des équipes plurielles, de bâtir la meilleure formation pour les enseignants et de la faire évoluer. À cette fin, la démarche qualité mise en place repose sur les principes suivants :

- Travail en équipe plurielle en toute transparence.
- Rédaction des textes de cadrage relatifs au fonctionnement de l'ESPE et aux contenus pédagogiques.
- Capacité à faire évoluer les formations et les pratiques en tirant profit des travaux de recherche, des séminaires organisés pendant l'année ainsi que des évaluations réalisées auprès des étudiants, anciens étudiants et formateurs. La mise en place des conseils de perfectionnement des masters MEEF décrite dans le paragraphe 2.2 contribuera également à cette capacité d'amélioration continue de la formation et de son organisation.
- Partage de l'information sur tout le territoire de l'académie avec tous les acteurs de la formation. Le site web de l'ESPE doit contribuer à cette diffusion et apporter toutes les informations nécessaires aux étudiants et formateurs.

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.3- Objectifs de la mise en place d'une démarche qualité et conseil de perfectionnement

#### 2.2. Conseil de perfectionnement des mentions de master

##### 2.2.1. Missions des conseils de perfectionnement

Suite aux éléments transmis par la direction de l'ESPE et aux exposés réalisés pendant qu'il se réunit, le conseil de perfectionnement a pour mission :

- d'identifier les points forts et les points à améliorer dans la formation
- d'émettre un avis sur les pistes d'évolution proposées par les équipes pédagogiques et d'en formuler d'autres le cas échéant.

##### 2.2.2. Fonctionnement des conseils de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement doit se réunir tous les deux ans sauf demande supplémentaire de la direction de l'ESPE. Le premier conseil de perfectionnement des mentions des masters MEEF de l'ESPE-LR aura lieu début 2017.

Les conclusions du conseil de perfectionnement rédigées par son président à la suite des délibérations seront communiquées à la direction de l'ESPE qui les transmettra ensuite aux universités partenaires et aux conseils de l'ESPE.

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.3- Objectifs de la mise en place d'une démarche qualité et conseil de perfectionnement

#### 2.2.3. Composition des conseils de perfectionnement

La composition nominative des conseils de perfectionnement est validée par le conseil d'École après avis du Conseil d'Orientations Scientifique et Pédagogique. Il est possible qu'un même conseil de perfectionnement concerne plus d'une mention de master MEEF.

Les règles de constitution de chacun des conseils de perfectionnement sont les suivantes :

- Personnalités extérieures : au moins 4 personnes extérieures n'étant ni personnels de l'une des universités partenaires ni personnels de l'Éducation Nationale affectés dans l'académie de Montpellier. Le président de ce conseil est l'une de ces personnalités extérieures. Le président aura la responsabilité de rédiger un compte rendu du conseil de perfectionnement
- Personnels universitaires
  - les responsables d'Unités de Formation concernées par les mentions. Ils sont membres de droit et peuvent se faire représenter ;
  - les responsables des mentions de master concernés. Pour la mention MEEF « Pratique et Ingénierie de la formations », les responsables de parcours seront membres du conseil de perfectionnement de la mention également ;
  - les directeurs des études de chaque site pour la mention 1<sup>er</sup> degré ;
  - un représentant des universités partenaires qui ne sont pas déjà représentées par un des responsables d'unités de formation ou de mention.



# 5- Informations de l'administrateur provisoire

## 5.3- Objectifs de la mise en place d'une démarche qualité et conseil de perfectionnement

- Personnels du rectorat
  - le délégué académique à la formation ;
  - le délégué académique à la pédagogie ;
  - le ou les doyens de l'inspection concernés par les mentions ;
  - Pour le 1<sup>er</sup> degré :
    - un DASEN proposé par le recteur ;
    - 2 PEMF proposés par l'unité de formation « Premier Degré » ;
    - les enseignants du 1<sup>er</sup> degré membre du conseil d'École ou du COSP.
  - Pour le 2<sup>nd</sup> degré :
    - 2 PFA proposés par le bureau de l'ESPE ;
    - les enseignants et personnel de direction membre du conseil d'École ou du COSP.
- Représentants étudiants :
  - 6 élus titulaires des étudiants du conseil d'École ;
  - 3 anciens étudiants de l'ESPE LR, si possibles des élus, proposés par le bureau de l'ESPE.

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.4- PIA 3 « Pôle Pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

#### Présentation synthétique de l'appel à projets

Sélection de **3 à 5 pôles pilotes** à dimension nationale et internationale couvrant un territoire correspondant au **périmètre d'une académie ou d'une région académique** :

- ✓ Développer une **recherche pluridisciplinaires de haut niveau** dans le domaine éducatif
- ✓ Assurer le **transfert des résultats de la recherche vers la formation continue et initiale** des professeurs assurée par les ESPE
- ✓ **Expérimenter** des organisations et des pratiques pédagogiques dans un réseau d'établissements scolaires, **en lien étroit avec les services académiques**, en particulier les corps d'inspection.

**30 M€- 5 M€ minimum par projet**

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.4- PIA 3 « Pôle Pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

#### Présentation synthétique de l'appel à projets

##### Deux grands objectifs

- ✓ Structurer la recherche pour l'éducation
- ✓ Organiser le transfert des résultats des recherches vers la formation des enseignants et des pratiques pédagogiques

##### ➤ Une visée transformatrice

Deux éléments essentiels à penser dès l'élaboration du projet

- ✓ la capacité des projets présentés à **constituer un réseau en pensant d'emblée à l'essaimage** des résultats obtenus
- ✓ la question de la pérennisation
- ✓ La question des outils d'étude d'impact

Prise en compte des transformations induites par le **numérique** et des opportunités offertes par le recueil et l'analyse de **données massives d'apprentissage** pour le suivi, l'évaluation et l'accompagnement personnalisés des élèves

# 5- Informations de l'administrateur provisoire

## 5.4- PIA 3 « Pôle Pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

### Comité de pilotage :

- ✓ **Composition** : représentants des établissements partenaires, du rectorat, des ESPE et ENSFEA, de la région (à compléter par d'éventuels autres partenaires par exemple le CNRS contacté par le Président de l'Université Fédérale)
  - Académie de Montpellier :
    - Président de la COMUE : G. Halbout
    - Représentants du président de l'UM : B. Louichon, JP Respaut, JP Udave
    - Représentants du président de l'UPVM : JM Ganteau, N. Auger
    - Représentant du président de l'UPVD : G. Jay-Robert
    - Représentant du président de l'Unimes : J. Dupont
    - Représentants de Mme la Rectrice : L. Noé et M. Rosenzweig
    - Représentants de l'ESPE : C. lung, V. Munier et V. Durand-Guerrier
  - Académie de Toulouse :
    - Président de la COMUE : P. Rimbault
    - Représentants du président de l'UT2J : MC Jaillot, V. Simoulin
    - Représentants du président de l'UT3 : D. Larrouy, Y. Morales
    - Représentants de Mme la Rectrice : M. Saint-Michel, L. Hélius, F. Buisson, C. Piombo
    - Représentants de l'ESPE : C. Vergnolle-Mainar, K. Duvignau, JF Camps, J. Coutelier
  - Représentants de l'ENSFEA : E. Delmotte, C. Gardiès
  - Représentant région :
- ✓ **Rôle** : décisionnaire



# 5- Informations de l'administrateur provisoire

## 5.4- PIA 3 « Pôle Pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

### Equipe Projet :

#### ✓ Composition

- ✓ Responsables « opérationnels » :
  - ✓ Montpellier : M. Mandelbaum
  - ✓ Toulouse : E. Roux
- ✓ Responsables scientifiques :
  - ✓ Montpellier : V. Munier (ESPE)
  - ✓ Toulouse : K. Duvignau (ESPE)
  - ✓ ENSFEA : L. Branciard
- ✓ Membres de l'équipe projet :
  - ✓ ESPE de l'académie de Montpellier et rectorat de Montpellier : N. Auger, V. Durand-Guerrier, C. lung, B. Louichon, V. Munier, JP Udave, S. Caliaros (DANE), T. Dordan (DAFPEN), C. Mauny (rectorat, DASEN 34), L. Noé (rectorat, DASEN 30), M. Rosenzweig (rectorat, DAP et CARDIE)
  - ✓ ESPE de l'académie de Toulouse et rectorat de Toulouse : J. Broisin, JF Camps, K. Duvignau, C. Garcia-Debanc (Directoire de la SFR AEF), S. Chaliès (Mission Innovation Pédagogique), N. Jessel (Mission numérique) A. courseille (Pratice), N. Boukhobza (Mission Egalité), F. Maiple (RI), Référents du Rectorat de Toulouse : DAFPEN, les CARDIE et DAN : M. Saint-Michel / L. Hélius & F. Buisson / C. Piombo).
  - ✓ ENSFEA : E. Delmotte, C. Gardiès, L. Branciard

#### ✓ Rôles

- ✓ Organise la réalisation du projet en veillant le respect du planning
- ✓ Fixe les attendus des travaux des différents groupes de travail
- ✓ Anime les différents groupes de travail

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.4- PIA 3 « Pôle Pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

- ✓ Projet réalisé avec la communauté scientifique de l'académie de Toulouse comprenant les 2 ESPE, ENSFEA et les deux académies tirant profit du travail réalisé auparavant dans le domaine de la recherche en formation et éducation.
- ✓ Travail lancé le 30 janvier et 1<sup>er</sup> février par des réunions en visioconférence et qui a fait l'objet d'une réunion de travail ce mercredi 20 février.
- ✓ Dépôt du dossier : 6 mai

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



ARTS, LETTRES, LANGUES,  
SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES  
UNIVERSITÉ  
PAUL-VALÉRY  
MONTPELLIER 3



UNIVERSITÉ  
PERPIGNAN  
VIA  
DOMITIA

## 5- Informations de l'administrateur provisoire

### 5.5- Informations concernant la réforme des enseignants

#### Loi en discussion au Parlement

- ✓ Changement de nom des ESPE devenant des INSPE
- ✓ Changement de mode de désignation des directeurs d'INSPE
- ✓ Cadrage des masters MEEF et de la composition des équipes pédagogiques devant comporter 30% d'enseignants ou CPE.

# 5- Informations de l'administrateur provisoire

## 5.6- Calendrier prévisionnel des conseils de l'ESPE

- ✓ le 27 mars à 16h
- ✓ le 18 avril à 16h
- ✓ le 3 juillet à 16h

COMUE  
Languedoc  
Roussillon  
Universités

